



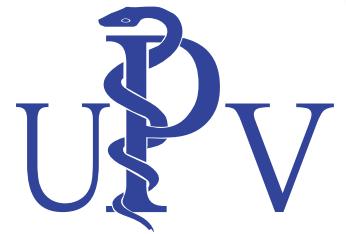
Séminaire initiatique du jeune vétérinaire



LES OBLIGATIONS COMPTABLES

Alain HACON

Expert-comptable fiscaliste
G&H Consulting srl



Séminaire initiatique du jeune vétérinaire



CPR



SAVAB



IA/TE



Experts



FIER



Équine



Jeunes

La TVA

La déclaration fiscale



21 %

La TVA = Taxe sur la Valeur Ajoutée Quels taux utiliser ?

- services prestés pour des chevaux de loisirs, pigeons voyageurs et animaux de compagnie, contrôles de qualité, expertises (denrées alimentaires, assurances,...),
- médicaments **administrés** par le vétérinaire à des animaux de loisirs et les aliments diététiques,
- les produits achetés à 21 % et vendus sans prestation.



CPR



SAVAB



IA/TE



Experts



FIER



Équine



Jeunes

La TVA = Taxe sur la Valeur Ajoutée

Quels taux utiliser ?

6 % (exception)

- pour les services agricoles qui répondent aux deux conditions suivantes : elles concernent des animaux de rente et elles contribuent directement aux productions agricoles,
- pour les médicaments qui sont remis au propriétaire pour la poursuite du traitement ou administrés par le vétérinaire à des animaux de rente,
- les produits achetés à 6 % et vendus sans prestation.



La TVA = Taxe sur la Valeur Ajoutée Quels taux utiliser ?

Si un taux de 21 % a été appliqué alors que c'était le taux de 6 % qui devait s'appliquer ?

- Le fournisseur (le vétérinaire dans notre cas) devra verser cette tva de 21% à l'Administration.
- Le client (si il est assujetti) ne pourra pas récupérer cette tva.

Et à l'inverse ?



La TVA = Taxe sur la Valeur Ajoutée Quels taux utiliser ?

Est il vrai que la TVA doit être déclarée (et donc payée) si le client n'a pas payé ?

Aussi bien en personne physique que Société ?

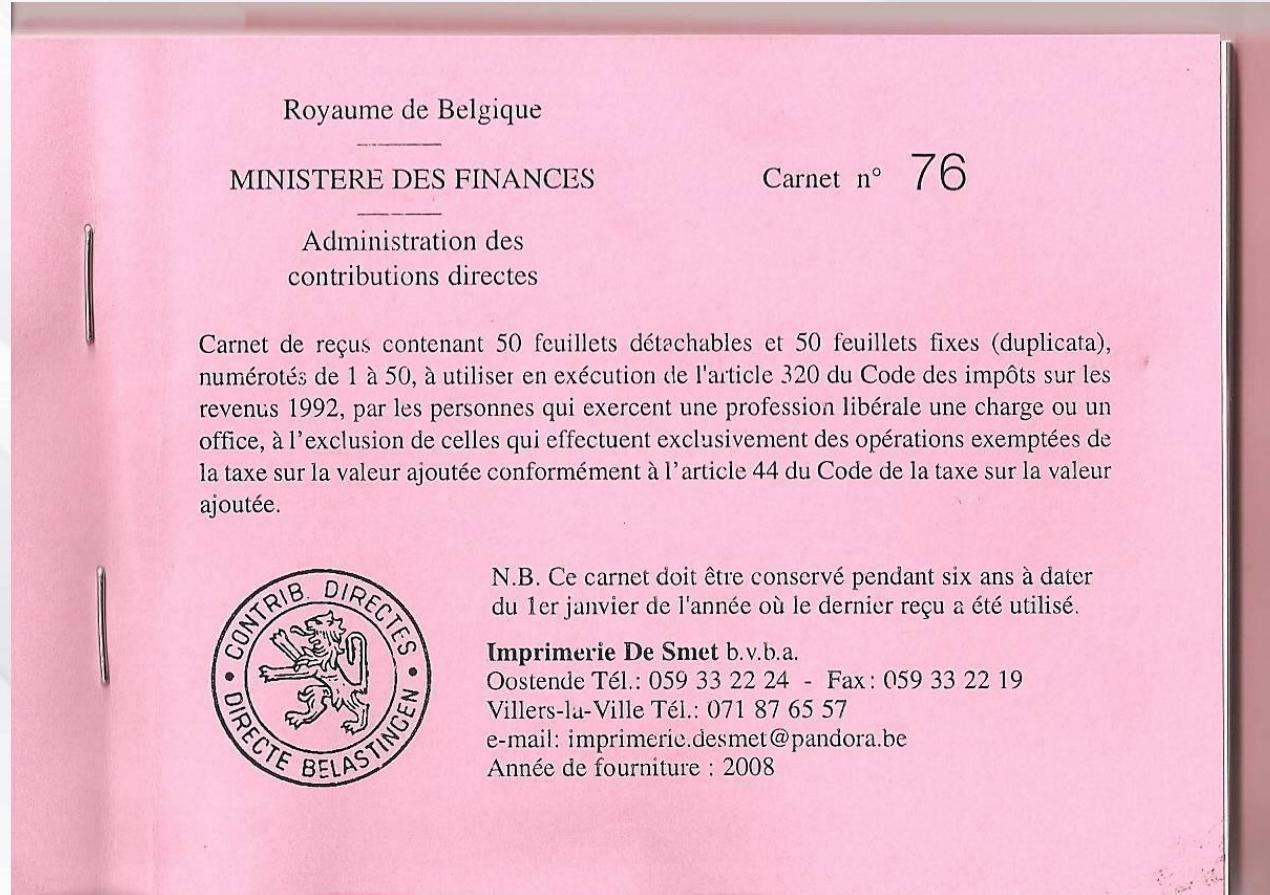
Quand faut-il payer ?

Combien faut-il payer?

Quelles sont les conséquence d'un oubli, d'une erreur ,
d'une fraude ?



CARNET DE SOUCHES TVA : imprimerie agréée





Que doit-on noter sur cette souche, et à quel moment ?

**S.P.R.L. CABINET VETERINAIRE
J. LAMBERT**

Rue de la Rose, 60 - 4102 OUGREE
04 336 27 84 - TVA BE 0438 700 613

Carnet Reçu n°

76 3

N° TVA : BE _____
la somme de _____, ventilée comme suit :

- Base d'imposition à la TVA : € _____
- TVA : _____ % sur € _____
- TVA : _____ % sur € _____
- Total (TVA comprise) : € _____
à titre de : _____⁽¹⁾

_____, le 200
(signature)

(1) Préciser la nature de la recette (honoraire, commission, rémunération, provision, acompte, etc.)

2008 Imprimerie De Smet bvba Oostende 059 33 22 24 - Villers-la-Ville 071 87 65 57 - imprimerie.desmet@pandora.be



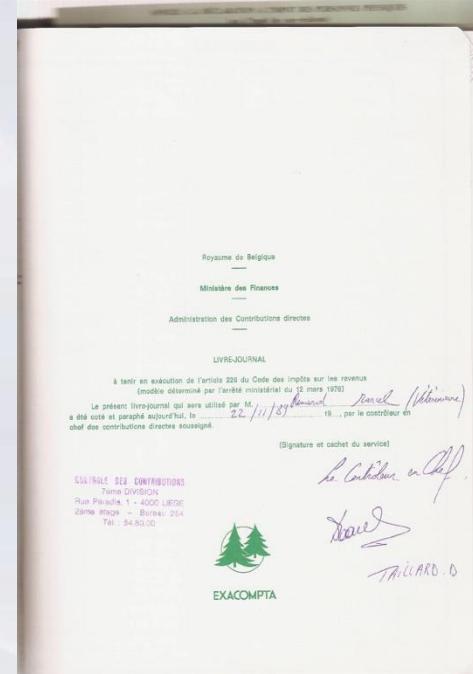
Outil de traitement des données comptables.

A choisir en accord avec votre comptable :

- Un logiciel de gestion/comptabilité
- Un registre papier,
- Un classeur (papier ou électronique) reprenant les factures, les opérations caisse, les extraits de banque et les prestations/ventes,

Encodage des données : sur un logiciel comptable
par votre comptable.
par Vous

Avantages/inconvénients



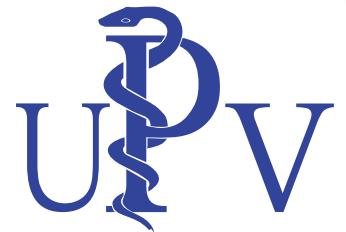


Point d'attention: (guide vétérinaire)

La facturation : Indications obligatoires

Mentions obligatoires à faire figurer sur les factures :

- Vos coordonnées complètes : Nom ou dénomination sociale, adresse, numéro OMV, numéro d'entreprise et coordonnées bancaires.
- Les coordonnées complètes du client, y compris son numéro d'entreprise, s'il est assujetti.
- Un numéro de suite continue qui identifie le document.
- La date de délivrance du document et la date du fait générateur.
- Le détail des biens et services fournis avec mention du taux de la TVA applicable.
- Le récapitulatif des différents totaux (hors TVA et TVA comprise), distingués par taux de TVA).
- Mention à la date d'échéance du document et aux pénalités en cas de retard de paiement.
- Au verso, idéalement doivent figurer les conditions générales.



Archives obligatoires

Documents administratifs :

A conserver au minimum 7 ans après la période imposable. 15 ans pour les documents se rapportant à certains biens d'investissement

Carnets de rendez-vous ! :

7 ans + année en cours.

DU BRUT AU NET

Recette n'est pas bénéfice !

Généralités :

- Chiffre d'affaires **TTC** = Ce que vous recevez
= salaire ou/et factures émises
- Recettes = Après déduction de la TVA à payer ,
- Profit = Après déduction des frais professionnels
- Revenu net imposable = Après déduction des cotisations sociales
- Revenu net = Après déduction de l'impôt

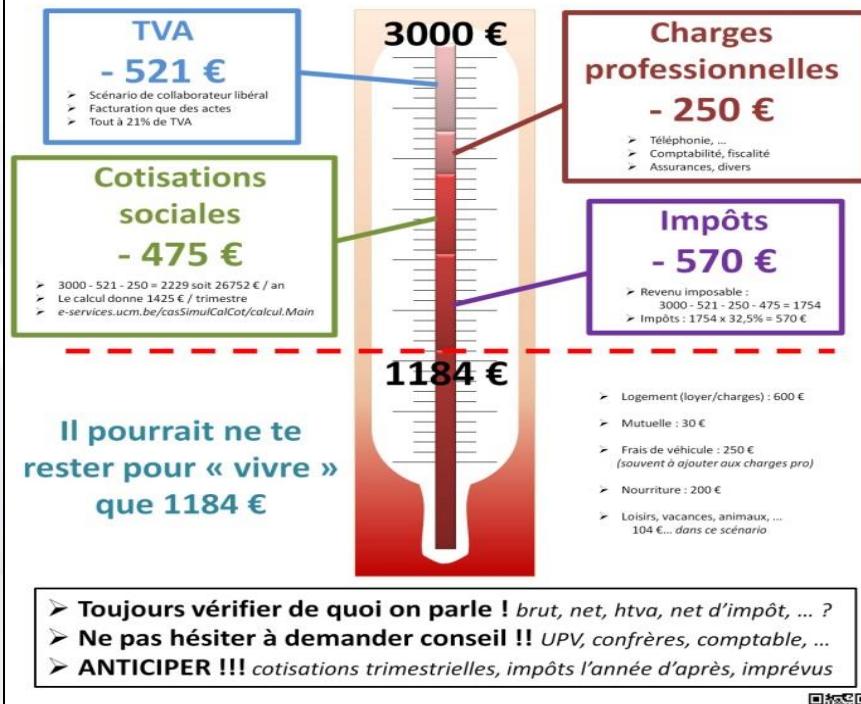




La Section Jeunes de l'UPV vous informe



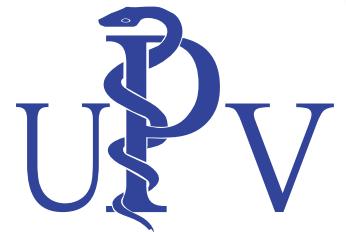
On t'annonce : « tu vas gagner 3000 € par mois »



Collaborateur indépendant

Le net = 40 % des honoraires





CPR



SAVAB



IA/TE



Experts



FIER



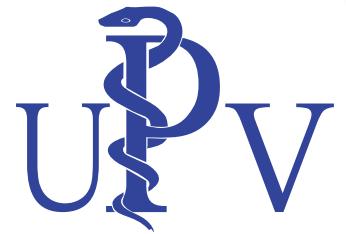
Équine



Jeunes

Déclaration fiscale

Quand ?
Que faut-il faire ?
Combien ?



Et la société ?

Quand ?
Comment ?
Combien ?



Solliciter un entretien rapide avec un professionnel des chiffres

Le site des comptables - fiscalistes

<http://www.ipcf.be>

Le site des experts comptables et conseils fiscaux

<http://www.iec-iab.be>

L' UPV à travers son « Service aux Membres »

<http://www.upv.be>

Investir dans un logiciel de gestion

Créer et entretenir une relation de confiance.

**ULB : CERTIFICAT INTER-UNIVERSITÉS EN PRATIQUE
VÉTÉRINAIRE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE**